



Code de vie

Ce code de vie s'appuie sur les lois civiles de notre société et sur les politiques du Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries.

Je me respecte et je respecte les autres par mes gestes, mes paroles et mes attitudes.

Avantages :

- Vivre dans un climat harmonieux, bienveillant et sécuritaire;
- Vivre dans le respect des différences;
- Projeter une image positive de soi-même;
- Projeter l'intégrité physique et psychologique de tous.

Je me conforme aux demandes et exigences des différents intervenants de l'école.

Avantages :

- Favoriser ma réussite scolaire;
- Favoriser un climat et un environnement propice à l'apprentissage.

Je respecte mon milieu de vie et le matériel mis à ma disposition.

Avantages :

- Savoir vivre en société (civisme);
- Favoriser un climat et un environnement propice à l'apprentissage.

Je porte une tenue conforme au code vestimentaire de l'école.

Avantages :

- Projeter une image positive avec soi-même;
- Assurer sa sécurité à l'école et dans ses déplacements.

Exigences :

- Avoir le visage visible et la tête découverte (mises à part quelques situations exceptionnelles). Le capuchon doit demeurer sur le dos.
- Être chaussé.e en tout temps (avoir des bottes, des chaussures, des sandales ou des pantoufles avec semelles rigides).
- Les vêtements doivent couvrir les parties intimes en toute circonstance. Les sous-vêtements ne sont pas des vêtements. Les vêtements transparents sont autorisés, s'ils sont portés par-dessus un vêtement opaque.
- En aucun temps, les vêtements ne doivent véhiculer la violence, le sexisme, la discrimination, la diffamation, la haine et la criminalité ni faire la promotion de drogues ou d'alcool.

En classe, les appareils électroniques personnels sont interdits (*directive ministérielle*)

Avantages :

- Être disposé.e et concentré.e en classe sans distraction.